



RENCONTRES NATIONALES DE L'EXPERTISE IMMOBILIÈRE

**Meilleur mémoire de Master 2 en droit immobilier
Prix Denis FRANÇOIS**

Le prix Denis FRANÇOIS distingue chaque année les trois meilleurs mémoires de Master 2 de droit immobilier. Créé et coordonné par Edilaix, société d'édition juridique, ce prix est attribué avec le concours des responsables de Master immobilier des facultés de droit des universités qui souhaitent y participer.

Les premiers prix seront décernés le jeudi 17 octobre 2024, pour les mémoires de la période universitaire 2023-2024, lors de la X^e édition des Rencontres nationales de l'expertise immobilière.

Article 1/ Organisation du concours.- Les Editions EDILAIX et les Universités, volontaires, dispensant un Master en droit immobilier décident l'attribution d'un prix annuel destiné à récompenser les trois meilleurs mémoires en droit de Master 2 présentés dans les domaines de l'industrie immobilière et plus spécifiquement dans les domaines de l'expertise en évaluation immobilière, des baux commerciaux, du droit de la copropriété, du droit foncier et de la promotion immobilière, de la construction et de l'urbanisme.

Article 2 / Objet du concours.- Le prix Denis FRANÇOIS est destiné à récompenser les meilleurs mémoires en droit de Master 2 (parcours recherche ou professionnalisant) soutenu au cours de l'année universitaire par un étudiant d'un Master (deuxième année) spécialisé en droit immobilier, quel que soit son université de rattachement (RNCP de niveau 7 minimum).

Article 3 / Présélection des mémoires.- Sont admis à concourir les étudiants dont les mémoires en droit immobilier justifient de l'attribution d'une note supérieure ou égale à 15 et ayant fait l'objet d'une recommandation de lecture par le directeur de recherche.

Article 4 / Recensement et dépôt des candidatures.- A l'issue des résultats définitifs de l'année universitaire. Les étudiants candidats à ce prix fournissent :

- une présentation du mémoire : intitulé, directeur de recherche, date de soutenance éventuelle, note obtenue ;
- une présentation sommaire d'une page maximum résumant les axes principaux de l'analyse ainsi qu'une version PDF à l'organisateur EDILAIX.

Aucune demande ne sera prise en compte après le 15 Septembre.

Article 5 / Composition du jury.- Le jury est ouvert aux directeurs de recherches des Masters concourant à ce prix Denis FRANÇOIS. Monsieur Jean-Jacques MARTEL, maître de conférences associé à Lille, docteur en droit préside le jury.

Article 6 / Modalités de délibération.- Chaque membre du jury corrige et applique une note aux différents mémoires évalués. Le jury se réunit en visioconférences pour délibérer. Une attention particulière sera accordée aux mémoires présentant une transversalité juridique, économique, environnementale et technique.

En cas d'égalité parfaite il revient président du jury de départager les candidats. Au terme de cette délibération, un seul mémoire se verra décerner le Prix du Meilleur Mémoire. Le lauréat sera informé par tout moyen à la convenance du jury qui lui précisera à cette occasion les modalités de remise de ce prix. Le jury se réserve toutefois la possibilité de ne pas remettre de prix si aucun des mémoires reçus ne lui semble le mériter.

Article 7 / Prix.- Le Meilleur mémoire sélectionné se voit remettre un chèque de 2 000 € versé par les éditions EDILAIX ; le lauréat peut se prévaloir du titre de Lauréat du Prix Denis FRANÇOIS ; la société EDILAIX s'engage à faire mention du prix et du récipiendaire dans une de ses publications ; Il sera proposé au lauréat un temps de présentation de son travail lors d'un événement national à la suite de la remise de la récompense ; Un extrait du mémoire peut faire d'une parution dans une des revues publiées par Edilaix.

Le second se verra attribuer un chèque de 1 000 € et le troisième un chèque de 500 €.

Article 8 / Publication du présent règlement.- Le règlement est publié sur le site internet d'EDILAIX et relayé par les Facultés de Droit partenaires dont les directeurs de recherches sont membres du jury. Il peut être transmis également à toute personne qui en fait la demande. Toute modification éventuelle du présent règlement pourra être prise à l'initiative du jury ou de la société EDILAIX et sera mise en ligne.

Article 9 / Modalités de participation.- Renseignements et inscriptions auprès de la société Edilaix :

Adresse postale : 33 cours de Verdun-Récamier CS 30241, 69 287 LYON CEDEX 02

Adresse numérique : info@groupe-edilaix.com, à l'attention de Yves STERVINO.

Téléphone, : 04 72 49 79 11

Etabli à Lyon, le 1^{er} octobre 2023

A propos de Denis FRANÇOIS.- Acteur majeur de l'industrie immobilière et de la transmission des savoirs, Denis FRANÇOIS a été membre fondateur du Comité d'application de la Charte de l'Expertise Immobilière. Certifié FRICS, REV, Denis François a cumulé les distinctions : président de TEGoVA, président de l'AFREXIM, administrateur de la Chambre des experts immobilier de France, membre du comité scientifique d'IPI, vice-président de la Fédération Française des Experts en Evaluation, ainsi que de l'Institut du Financement des Professionnels de l'Immobilier.



Denis FRANÇOIS était Président d'Honneur de l'Institut Français de l'Expertise Immobilière (IFEI).

A propos de la société EDILAIX.- Société d'éditions et de formations juridiques, Edilaix publie des revues et des ouvrages juridiques notamment en droit immobilier et droit foncier, tant privé que public. Organisme certifié Qualiopi, Edilaix forme 1 500 professionnels chaque année.

A propos des RNEI.- Créées en 2015, les Rencontres Nationales de l'Expertise Immobilière, organisées par Edilaix, réunissent chaque année, plus de 200 experts en évaluation immobilière et foncière. Il s'agit d'un événement interprofessionnel servant de support à des formations de haut niveau en expertise.